

Le travail de nuit des femmes dans l'industrie

La 15^e Conférence Internationale du Travail qui avait à son programme la révision de la Convention Internationale de Washington sur le travail de nuit des femmes dans l'industrie avait adopté en commission les deux dispositions suivantes :

1°) *La convention en vigueur ne s'applique pas aux personnes occupant un poste responsable de direction et ne participant normalement, à aucun travail matériel.*

(ad. par 54 voix contre 43).

2°) *L'autorité compétente pourra, en raison de circonstances exceptionnelles affectant les travailleurs d'une industrie ou d'une région déterminées et après consultation des organisations patronales et ouvrières intéressées, décider que, pour ces ouvriers, l'intervalle entre 11 heures du soir et 6 heures du matin sera substitué à l'intervalle entre 10 heures du soir et 5 heures du matin ».*

(ad. par 46 voix contre 38).

A la réunion plénière qui eut lieu le jeudi 18 juin ces deux modestes modifications furent rejetées malgré la majorité obtenue par les révisionnistes (74 voix contre 40); mais il fallait pour obtenir la révision de la convention que la majorité comprenne les deux tiers des voix, soit 76. C'est donc à deux voix près que les modifications proposées par la Commission furent repoussées.

La discussion donna lieu à des débats passionnés, poursuivis parfois avec un parti pris pénible et il est vraiment impossible pour une féministe de lire le compte-rendu officiel des séances sans ressentir un malaise persistant.

Sur le point, touchant la question du décalage possible des heures de travail, la délégation ouvrière ayant été unanime à souhaiter que la Convention ne soit pas modifiée, nous pensons qu'il n'y a pas lieu à controverses; et si vraiment les inconvénients d'une modification sont plus grands que les avantages, si les ouvrières elles-mêmes préfèrent des cadres rigides à des possibilités d'assouplissement, nous n'avons qu'à nous incliner devant la décision prise à cet égard. Mais en ce qui concerne l'autre question posée à la Conférence, nous ne saurions en dire autant. Il nous a semblé que l'on discutait perpétuellement sur un malentendu, les uns prétendant que la convention de Washington englobait toutes les femmes travaillant la nuit y compris les femmes ingénieurs, les femmes médecins, etc... tandis que d'autres — dont la délégation française — déclaraient au contraire qu'il était complètement inutile de faire un amendement à cette conférence, puisque les personnes visées ne se trouvaient pas atteintes par la Convention. Et en fait, la xv^e Conférence de Genève n'a pas tran-

ché ce point délicat : nous en déduisons que les différents pays pourront désormais décider arbitrairement ce qui leur convient.

Nous donnerons dans un prochain numéro un extrait des comptes rendus de cette conférence, afin que nos lecteurs se fassent eux-mêmes une opinion sur ces débats, mais constatons nous-mêmes avec la déléguée polonaise que ce qui a manqué à ces discussions c'est une enquête sérieuse auprès des femmes intéressées. Les délégués ouvriers étaient certes qualifiés pour parler au nom des femmes travailleuses, mais nous aurions pourtant souhaité qu'ils apportent à Genève des résolutions émanant de syndicats féminins; nous aurions aimé que l'on apporte aussi, en ce qui concerne les femmes occupant des postes de direction, plus de précisions et moins de hâte.

A distance, notre impression, peut-être injuste, est celle-ci : c'est qu'on a sacrifié, jugeant qu'elles étaient encore peu nombreuses et que leur cas n'avait qu'un intérêt relatif les quelques femmes de valeur qui ont déjà pu obtenir des postes de direction. Et que peut-être même on a eu quelque plaisir à manifester assez durement que leur situation ne méritait vraiment pas de toucher à un édifice aussi important et aussi compliqué qu'une convention internationale.

Faut-il ajouter, qu'une de nos amies

présente, souffrit de voir la conférence se dérouler dans une atmosphère nettement anti-féministe, et ceci en grande partie du fait de la campagne excessive menée par l'*Open Door*. Nous ne sommes pas de celles qui condamnent en bloc tous les principes de cette association; nous reconnaissons aussi la conviction, le dévouement et la ténacité désintéressée de ses dirigeantes; mais nous avons déjà dit combien leurs méthodes de travail nous semblaient maladroites et dangereuses.

« L'*Open Door*, nous écrit notre amie, sera dorénavant le grand obstacle à vous, association féministe sensée. Leurs méthodes sont lamentables. Elles sont en train de cultiver les sentiments anti-féministes dans l'organisation du travail et vous verrez qu'elles y feront reflourir de vieux germes qui durent longtemps dans les cœurs masculins et qui revivent intacts peu à peu si on leur donne l'occasion de se manifester. C'est ainsi que, malgré leur insistance, on refusa d'entendre les déléguées de l'*Open Door*. La commission ayant décidé à l'unanimité qu'elle n'était pas « experts qualifiés » en la question. On craignait surtout de créer un précédent et d'encourager leur audace à venir troubler la marche normale du travail ». Et notre amie ajoute : « Vous pouvez penser combien j'ai été troublée par ce geste de

refus en ce qui concerne une association féminine, car pour beaucoup d'anti-féministes de l'assemblée ce fut une joie d'envoyer « ballader » les femmes, et, ajouterais-je même, que certains en ont parlé d'une façon peu galante. Voilà à quoi, aboutissent ces campagnes faites avec un manque absolu de bon sens, de toute politique et de psychologie ».

Nous ne pouvons que regretter de voir l'effort de femmes dévouées aboutir à un résultat aussi exactement contraire à celui qu'elles souhaitaient. Mais il ne serait pas juste pourtant de leur faire porter tout le poids de la décision prise. Nos lecteurs jugeront eux-mêmes dans nos prochains compte-rendus de la complexité des thèses soutenues par les délégations ouvrières, patronales et gouvernementales.

C.B.

27/06/

1931